



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartiers Saint-Marc - Clos du Vigneau - Bollardière du 4 février 2015

Cette première séance d'installation a permis à l'ensemble des membres, élus, habitants et représentants associatifs de faire connaissance. Elle avait pour objectif de les informer sur le fonctionnement et le calendrier des séances du Conseil de Quartier et de réfléchir ensemble pour faire émerger des thématiques de travail.

I. DÉROULEMENT

Accueil des membres du Conseil de quartier par Jean-Luc Séchet, Conseiller municipal coordinateur des Conseils de quartiers et présentation de :

- Patrice Bulting, en charge du secteur Saint-Marc sur mer. Président du Conseil de quartiers. Adjoint au Maire en charge du Tourisme
- Christophe Cotta, en charge du secteur Clos du Vigneau – Bollardière. Adjoint au Maire en charge de la Qualité du cadre de vie et des mobilités, Espaces verts, naturels et de proximité, Propreté de la Ville et Domaine public.
- Didier Rialland, Directeur de Cabinet adjoint en charge de la concertation.
- Martine Guenharo, assistante administrative des Conseils de quartiers.
- Rozenn Jestin, animatrice des Conseils de quartiers.

Présentation interactive des membres : chacun présente son voisin, il en ressort pour tout le monde un vif intérêt pour la participation à la vie citoyenne, pour l'amélioration du cadre de vie et pour le bien vivre ensemble.

Fonctionnement du Conseil de quartiers :

- Les comptes rendus de chaque séance plénière seront envoyés par mail (ou courrier, si nécessaire) à tous les membres du Conseil de quartiers et visibles sur le site de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien, sous-rubrique « Participation citoyenne ». Ils seront également affichés dans les mairies annexes et les points municipaux.
- Règlement interne (qui précise leurs modalités de fonctionnement) : constitution d'un groupe de travail inter Conseils de quartiers pour réfléchir, à partir d'un projet et proposer le règlement interne qui s'appliquera à tous les Conseils de quartiers pour les 3 années. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2015.
3 membres de ce Conseil feront partie du groupe de travail qui se réunira le 10 mars 2015 à 18 h 30, à Agora, Salle 2.
- Election d'un bureau dans chaque Conseil de quartiers. Il sera présidé par l'élu(e) président(e) du Conseil de quartiers et composé de deux autres membres désignés en son sein, pour trois années.

Cette élection se déroulera lors de la 2^{ème} séance plénière, ou si besoin, lors d'une séance intermédiaire. 6 membres ont proposé leur candidature.

- La Ville proposera à l'ensemble des membres des Conseils de quartiers, une ou plusieurs séances de formation-information inter-conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec leurs missions tels que « la Ville comment ça marche » « intérêt général » « le développement durable »....
- Calendrier des réunions :
2^{ème} réunion plénière « diagnostic du bien vivre ensemble » entre avril et juin; prendre un temps pour découvrir le périmètre de son Conseil de Quartiers - élection du bureau (séance intermédiaire).
3^{ème} réunion plénière vers octobre/novembre; le bureau déterminera la date et l'ordre du jour de cette séance.

II-QUESTIONS/RÉPONSES- REMARQUES

Rappel : les membres du Conseil de quartiers sont désignés pour 3 ans à partir du tirage au sort.

Le Conseil de quartiers est une des instances de concertation proposées aux habitants, le Conseil Nazairien de la Jeunesse et le Conseil des aînés seront mis en place d'ici la fin de l'année 2015.

Question sur le découpage des quartiers St Marc/Clos du Vigneau/Bollardièrè jugé inégal.

Le découpage des 7 Conseils de quartiers a été réalisé dans un souci de cohérence géographique d'une part, en fonction de la population et en tenant compte des usages, d'autre part.

Comment va s'effectuer en pratique le travail de ce Conseil de quartiers ?

En séances plénières, groupes de travail (déterminés par l'ensemble des membres du Conseil en séance plénière), rencontres inter conseils de quartiers.

Souhait d'un membre, de la participation du Conseil de quartiers au « projet de raccordement des éoliennes » :

Ce projet fera l'objet d'une réunion publique au mois d'avril avec RTE, et en tant que citoyens tous les membres du Conseils de quartiers peuvent y assister. Elle sera l'occasion de poser toutes les questions à RTE.

Regarder la faisabilité d'une visite du « camp de la Torpille » lors de la séance plénière consacrée à la découverte ou redécouverte des quartiers du périmètre du Conseil de quartiers.

II- PREMIÈRES PROPOSITIONS DE THÈMES DE GROUPES DE TRAVAIL

Thème	Constats/ pistes de réflexions pour le groupe de travail
« Bien vivre ensemble »	<p>Poursuivre, prolonger et améliorer le Val de la Courance (valorisation de la liaison entre les jardins d'Océanis et la plage de la Courance)</p> <p>Sécurisation et entretien du chemin côtier, signalisation de l'ensemble des sentiers de randonnées, recensement et information à ce sujet.</p> <p>Quelle cohésion sociale ? Comment relier les différents quartiers : Centre-bourg, Roches-noires, Cromlech-six chemins-pont d'Y, Brancieux-Clos du Vigneau-Rochelles-Bollardièrre, Gavy ?</p> <p>Dynamisation du bourg de Saint-Marc</p> <p>L'été : Point office de tourisme ? Signalétique (marché...) accueil des jeunes : centre aéré ?</p> <p>Lieu de vie toute l'année : comment faire revenir les associations ? Programmation du théâtre Jean Bart ?</p> <p>Quel lieu de fêtes et de moments conviviaux pour les habitants de ces quartiers ?</p> <p>Quels animations et lieux de rencontres pour les jeunes, terrain de street basket, volley... ? Réhabiliter l'ancien terrain de tennis du chemin de la Setraie (perpendiculaire au Bd Dumont d'Urville et parallèle à la rue Joseph Le Délézir) ?</p>
« Développement durable »	Le vélo : sa place, les pistes cyclables ?
Circulation, sécurité routière, stationnements	<p>Relancer le groupe de travail ;</p> <p>Manque de places de stationnement et stationnement gênant</p> <p>Circulation dans le bourg l'été (engorgement). Signalétique des parkings. Problèmes de sécurité routière vers Ferdinand Buisson, Albert Vinçon</p>

Faire part des propositions de thèmes de travail, par mail ou téléphone, à Rozenn Jestin jestinr@mairie-saintnazaire.fr / 02.40.00.42.79. Elles seront étudiées par le Conseil de quartiers au cours d'une prochaine séance plénière.

- Comment fait-on remonter des dysfonctionnements repérés sur l'espace public du périmètre du Conseil de quartiers ?

Les élus de secteurs sont à l'écoute des habitants lors de leurs permanences de quartier. Ils transmettent au service de la Gestion de la Demande, qui se tourne vers les services concernés pour qu'ils s'en saisissent, et adresse ensuite la réponse au demandeur.